

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

LE MARCHÉ D'ÉTÉ

Du 1er juillet au 26 Août 2025, les exposants du marché d'été, une quinzaine au total, auront le plaisir de proposer leurs produits aux Peyrolais, tous les mardis matin, sur la place du Donjon de 8h à 12h. C'est le retour des produits locaux, des fruits et légumes de saison, des fromages si frais qu'on les entend braire, des petits vins frais et si délicatement pétillants, des artisanats locaux, entre savoir-faire et art.

Nathalie, qui propose ses céramiques s'occupe cette année encore de l'organisation de ce petit marché si sympathique, un grand merci à elle.

Une animation musicale, offerte par la mairie, assurera l'ambiance de 10h30 à 12h00 pour rendre le marché plus festif !

Il est à noter également que l'association « Culture et patrimoine » organise une visite guidée du village le mardi de 10h00 à 12h00, en parallèle du marché.

Manifestations et festivités 1—2—3

Le coin des producteurs 4

Aménagements et travaux 5

Les Associations 6

Tribunes libres 7



LE LOGEMENT INCLUSIF Résidence des pins - Le bonheur partagé

Ce vendredi 6 juin avait lieu, avec le CCAS, la réunion d'information sur la future résidence pour les personnes âgées. La pose de la 1^o pierre a égale-

ment eu lieu le vendredi 6 juin.

Il s'agit là aussi d'un projet qui se concrétise avec l'aide du Conseil Départemental du Gard et qui nous tenait particulièrement à cœur, pour le bien-être et l'autonomie des personnes âgées

ou en situation de handicap.

Suite de l'article en page 5 dans la rubrique aménagement et travaux





LE TOURNOI DU 1er MAI

Cette année, nous avons eu un temps magnifique pour le 1er mai. Ainsi, 45 équipes de jeunes de 6 à 10 ans se sont affrontées sur les stades du village.

Ce sont 350 petits footballeurs et footballeuses qui nous ont montré de beaux gestes que même « JPP » n'aurait pas reniés.

L'association l'USP a remarquablement organisée la logistique avec préparation des terrains, proposition d'un repas le midi et bien sur des rafraichissements toute la journée.

La compétition s'est tenue de 9h00 jusqu'à 17h00 suivie de la remise des trophées afin de récompenser tous ces petits sportifs en herbe. Mr le maire et Tom le président de l'USP ont remis les trophées aux enfants.

L'ambiance du soir à été plus dé-tendue

Le samedi 3 mai, les vétérans ont suivi en proposant aux Peyrolais une journée belote et pétanque sous le signe de la bonne humeur.

Un grand merci à l'USP qui anime si bien le village



FÊTE DES FLEURS

Le 18 mai a eu lieu la fête des fleurs, située au Calvaire, les exposants sont venus proposer leur artisanat local et les horticulteurs du village sont venus proposer leurs productions. En tout une vingtaine d'exposants.

Buvette et restauration était assurée par le Monster's avec mix grill et salade de fruits. Le soleil était au rendez vous pour une belle journée

EXPOSITION DES MARIANNE DE FRANCE

Du 29 Avril au 5 Mai se tenait dans la salle du conseil de la mairie l'exposition « Marianne, symbole de la république »

Cette exposition réalisée par l'association Marianne de France, de Mr Philippe PECOUT, et organisée avec les enfants des classes de CM1 et CM2 à réuni plus de 30 bustes, mais aussi des gravures, drapeaux et

illustrations de nos Mariannes, de 1789 à nos jours. Ces bustes venant aussi bien de mairies voisines que de collections privées, transportées avec l'aide de l'association ont été exposées toute une semaine à la mairie de Saint Julien de Peyrolas et ont ravies nos visiteurs.

La plus ancienne des Marianne représentées est anonyme. C'est un buste datant de la IIe république (vers 1850) et viens d'une collection privée.

Pour plus d'information, visitez la page facebook « Marianne de France »





ACCEUIL DES NOUVEAUX RESIDENTS

Vendredi 23 Mai a eu lieu la réception pour l'accueil des nouveaux arrivants. Réception interrompue du temps du Covid et que la municipalité a remise en place cette année. En même temps, nous avons fêté les mères et les pères.

Une rose a été distribuée à toutes les mamans présentes et un

stylo floqué « Saint Julien de Peyrolas » à tous les papas et les nouveaux Peyrolais.

De nombreuses associations du villages sont venues se présenter et parler de leurs activités.

La réception s'est terminée sur un verre de l'amitié (avec des boissons et des amuses gueules préparés par nos producteurs locaux).



BALETI DES COPAINS

Suite à l'évènement, le Baléti, qui a eu lieu sur la commune Je souhaitais vous faire un résumé, cet évènement a été créé par Xavier Barnoin avec le soutien de l'Afp Une trentaine de bénévoles était présente au long de ce projet Ce projet consistait à faire une soirée avec plusieurs styles musicaux. Dans la bonne ambiance l'échange et le par-

tage, ce qui a été complètement réussi cet évènement a regroupé environ 700 personnes. Tout s'est bien passé, aucun problème à signaler, suite à cela, tous les bénéfices vont être reversés à l'association des enseignantes de l'école de Saint Julien De Peyrolas Pour pouvoir permettre aux les enfants de l'école de Saint Julien de pouvoir faire une sortie ou un voyage La somme reversée sera de 7158,59€ pour ce qui est de la remise du chèque, elle aura lieu



en même tant que l'inauguration des dessins fait dans la cour de l'école en accord avec les Institutrices

CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie de l'armistice de la seconde guerre mondiale s'est tenue le 8 Mai au monument aux morts. Les élèves de l'école ont participé à cette cérémonie présidée par Mr le maire.

La cérémonie s'est tenue en présence de nombreux Peyrolais. Elle a été suivie d'un apéritif au foyer socio éducatif.



INFO MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Du lundi au vendredi : 8h00—12h00

Lundi et jeudi : 13h30– 17h30

Numéros utiles :

Service des eaux : 04 66 79 01 02

Ecole maternelle : 04 66 82 11 46

Ecole Primaire : 04 66 82 19 85

Bureau de poste : 04 66 33 31 86



COTTIN FLEURS

Dans un petit coin de campagne, au lieu dit font d'orgues, deux serres pleines de couleurs s'égaillent, ce sont les serres de notre horticultrice Peyrolaise Laura Carbonnelle.

Elle débute son activité au 1er janvier 2020, en reprenant l'entreprise familiale.

Ce travail se fait en famille avec Quentin, son compagnon.

Cottin fleurs produit ainsi des plans potagers, aromatiques, des plantes vivaces, annuelles, à massifs et à suspensions. Laura propose aussi de magnifiques chrysanthèmes pour la Toussaint.

Le couple a des projets de développement pour l'avenir de l'entre-

prise dont je vous parlerai dans un futur numéro de ce bulletin.

La vente se fait à domicile au 229 impasse des vergers (mardi jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00) mais aussi sur les marchés de Goudargues le mercredi, de Pont Saint Esprit le samedi et dans les diverses foires de Printemps.





HABITAT INCLUSIF : La journée du 06 juin

Ci-dessous, le mot de Mr le maire à propos de la résidence en cours de construction :

Mesdames, Messieurs ;

Comme je vous l'avais annoncé, ce matin 6 juin, nous avons officiellement lancé la construction de la résidence "Les Pins - Le Bonheur Partagé" en organisant avec la SEMIGA une réunion d'informations pour l'ouverture des candidatures des futurs résidents de la résidence qui sera accessible aux locataires dès le début de l'année 2026.

A 11H00, nous avons poursuivi avec tous les contributeurs et les personnes présentes à la réunion par la pose de la 1^{er} pierre et une visite du chantier.

Cette résidence est destinée aux personnes autonomes âgées d'au moins 65 ans souhaitant vivre dans un logement adapté tout en restant pleinement intégrées à la vie du village.

Ce projet innovant, mené en partenariat avec la SEMIGA et le Conseil Départemental du Gard, permettra à des habitants de Saint-Julien-de-Peyrolas ou des communes voisines de bien vieillir chez eux, dans un cadre sécurisé, solidaire et vivant.

Le loyer sera de 430,00 € + 60,00 € de charges générales + les contrats Eau, EDF et téléphonie. Il est éligible aux aides de l'Etat.

Les premières candidatures sont à déposer en mairie (où un dossier papier est à votre disposition) avant le 10 juillet 2025. La commune transmettra ensuite les dossiers à la SEMIGA pour étude.

Conditions d'éligibilité :

Être âgé de 65 ans au minimum ou en situation de handicap.

Avoir un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 30161,00 € pour une personne seule et pour un couple de 40279,00 €.

Renseignements et dépôt des dossiers : Mairie de Saint-Julien 04.66.82.18.68 ou accueil@saintjuliendepeyrolas.fr

Sandrine, une des secrétaires de la mairie (en photo derrière le mur) saura vous renseigner sur les démarches à suivre.

Merci à tous nos partenaires et en particulier à Christophe SERRE et Carole BERGERI, nos conseillers départementaux, merci à vous Mesdames, Messieurs pour votre soutien car il s'agit d'un dossier que nous travaillons depuis notre élection en 2020. Cette résidence nous permet également de faire de Saint-Julien-de-Peyrolas un village où l'on peut vivre, grandir et bien vieillir ensemble en toute solidarité et humanité. Que cette première pierre soit la fondation de bien plus que des murs mais essentiellement la base de départ d'une vie agréable et partagée pour les futurs résidents.





PROGRAMME DES FESTIVITES DE L'ETE

Les associations Peyrolaises sont toujours actives, et pour cet été, je vais relayer leurs annonces de manifestations et divertissements prévus :

La fête des écoles organisée le 13 juin à partir de 18h00 au Calvaire

La journée de la chasse, à partir de 10h30 le 21 juin à la cabane des Chasseur de la Boissonnade.

Un concert de la chorale Croche si belle le 28 juin à partir de 21h00 à l'église du village.

Le spectacle de fin d'année de l'AP gym le 27 juin dans la cour de l'école.

Une soirée jazz au théâtre de verdure le 14 Août organisée par culture et patrimoine.

La fête votive du 15 au 17 Août sur la place du village avec des animations dans le village (apéro dans le lavoir, concours de belote et de pétanque, etc...).

La batoufada Peyrolaise se produira le 14 juillet à Pont saint Esprit et le 2 Août à Saint Laurent de Carnols

FÊTE 90's DE L'ÉCOLE

VENDREDI 13 JUIN 2025 | ST. JULIEN DE PEYROLAS AU CALVAIRE

DÉBUT DE SPECTACLE À 18:00

+ D'INFO APE ST JULIEN DE PEYROLAS

REPAS FESTIF par Max

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT AVANT LE 6/06 !
Par QR Code ou par fiche dans le cahier de liaison

Menu adulte 16€
• Paëlla
• Dessert & Café

Menu enfant 8€
• Hot Dog ou Paëlla
• Compote
• Glace à l'eau

PENSEZ À PRENDRE VOS ECOCUPS !

JEUX CONFLABLES
JEUX EN BOIS
OFFERTS PAR L'APE
ANIMÉ PAR "DJ SEEB"

CONCERT

CHŒUR CROCHE SI BELLE
ET SON ENSEMBLE INSTRUMENTAL

SAMEDI 28 JUIN À 21 H
Eglise de Saint-Julien de Peyrolas

SAMEDI 5 JUILLET À 21H
Eglise de Pont-saint-Esprit

DIMANCHE 6 JUILLET À 18H
Eglise de Goudargues

Beethoven - Vivaldi - Durante - Rossini - Haydn

Isabelle Ribet, soprano
Paulo Venegas, basse
Michel Chanard, orgue
Pascal Bondis, direction

Entrée 15€ - gratuit moins de 16 ans

SAMEDI 21 JUIN 2025

**Journée porte ouverte
sur la chasse**

St-Julien de Peyrolas



au cabanon de la Boissonnade à partir de 10 h 30

Repas à 12 h 30 paëlla

(sur réservation exclusivement et jusqu'au 14 Juin)
contact 07 81 03 23 54

Tarifs : adulte = 10 € - enfant (- de 12 ans) = 6 €

BALL TRAP LASER

de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

(concours gratuit et ouvert à tous avec récompense aux vainqueurs : femme/homme/enfant)

Organisation : associations de chasse de Saint-Julien de Peyrolas et de Salazac



LA LOI SUR LA « FIN DE VIE », AVANCEE SOCIALE OU DESASTRE A VENIR?

Au moment où j'écris ces lignes, la loi sur la fin de vie vient d'être adoptée (en même temps que celle sur les soins palliatifs). Va donc débiter la navette parlementaire car le sénat va examiner ce projet de loi.

Je ne vais pas entrer dans la légitimité de cette pratique que l'on appelle euthanasie, cela concerne la conviction intime de chacun.

De plus, la loi Claeys—Léonetti de 2016 permettait déjà de pratiquer l'euthanasie pour les cas les plus problématiques. Non, ce qui m'interroge, et je vous partage ici cette interrogation, c'est les buts cachés de cette loi.

Le cadre est ce qu'il est, mais on va s'intéresser ici surtout aux amendements, ceux acceptés et ceux rejetés.

Parmi les amendements rejetés, on a :

- L'exclusion des souffrances psychiques
- L'exclusion des personnes atteintes de déficience intellectuelles
- Ne pas être en état de faiblesse ou de vulnérabilité psychologique
- Exiger une demande écrite, datée et signée
- Permettre au médecin de saisir un psychiatre s'il a des doutes
- Evaluer les risques d'abus de faiblesse
- Obligation de la validation par un magistrat
- Permettre un contrôle en amont de la procédure létale

Jusque là, on ratisse large, on facilite la démarche, on interdit les gardes-fous en cas de pression ou d'abus de faiblesse, on exclut les magistrats qui auraient pu vérifier la validité des procédures et on musèle les médecins qui devons se taire si des proches ou des tiers influencent une personne pour demander sa fin.

Et cette demande peut être validée en 48h simplement à l'oral, pas besoin d'écrit.

Continuons avec les amendements rejetés :

- Limiter les endroits où l'on peut pratiquer
- Prévoir une clause de volontariat pour les personnels de santé
- Exclure les mineurs au moment de l'administration de la substance létale
- Criminaliser les pressions
- S'assurer que le patient ait connaissance des alternatives
- Garantir que la personne ait accès aux traitements adaptés ou aux soins palliatifs

En gros, l'euthanasie pourra avoir lieu partout, fait par tous les personnels de santé et sans limiter les pressions ou abus. S'il n'y a pas de traitement disponible ou que le patient ne le sait pas, on pourra lui proposer l'euthanasie et tant pis s'il ne s'est pas renseigné. Et le petit fils pourra venir voir son papi mourir, aucun soucis là-dessus.

Regardons maintenant les amendements adoptés :

- Création d'un droit à mourir dans le code de la santé publique
- Suppression du critère de maladie
- Possibilité de faire injecter la substance létale par un tiers
- L'euthanasie sera qualifiée de « mort naturelle »
- Possibilité de refuser les soins palliatifs
- Suppression de l'obligation de recueil de l'avis de tous les professionnels
- Obligation pour le pharmacien de réaliser et délivrer la substance létale

Donc avec ces amendements, l'euthanasie devient une mort naturelle, que l'on peut choisir malgré les alternatives possible et elle est ouverte à tous, pas seulement aux malades incurables. Les professionnels de santé n'auront pas leur mots à dire et les pharmaciens devront délivrer les poisons.

Il me semble (mais cela reste mon avis) que toutes les vannes sont ouvertes pour permettre les abus et faire de l'euthanasie la norme et non plus l'exception.

Mais intéressons nous également aux dégâts de cette loi sur la société en général : la mort devient un sujet de débat, et avec cela toutes les pressions sur les malades et les personnes âgées (en attendant que les handicaps et la pauvreté deviennent des critères éligibles).

Autre sujet dont personne ne parle, que va-t-il advenir des médecins, infirmières, pharmacien et autres professionnels de santé qui vont être obligés à euthanasier des patients? Ils n'auront pas de clause de conscience donc s'ils refusent, les patients ou des instances (HAS, ARS, etc...) pourront porter plainte et sanctionner ces professionnels. Sera-ce comme pendant le covid où les médecins seront virés? Devront ils se déconventionner de la sécu? Nous somme déjà en pénurie de médecin et il va encore en disparaître car cette loi va les forcer à tuer.

Restez vigilant, les implications de cette loi sont inquiétantes mais les collatéraux le sont plus encore. Notre gouvernement s'attaque de plus en plus à la société, à notre modèle social et maintenant à la vie elle-même. Ne vous laissez pas distraire par les nombreux fait divers qui vont détourner l'attention des médias pour que l'on parle le moins possible de cette loi qui modifie le pacte social.

Aimez la vie !

Grégory Cavalier